

Fonctionnement du cimetière de Saint Martin le Vieil

Par décision du Conseil Municipal du 25 juin 2012 , la Commune met à disposition des administrés plusieurs possibilités d'inhumation :

Au cimetière

- 1) La mise à disposition de 2m² pour une tombe
- 2) La mise à disposition de 4m² pour un caveau
- 3) La mise à disposition de 2m² pour une cavurne (édifice pouvant conserver plusieurs urnes)
- 4) La mise à disposition provisoire du dépositoire municipal

Au colombarium

- 1) La mise à disposition d'une case temporaire avec inscription d'une plaque
- 2) La mise à disposition d'une case de 4 urnes avec inscription d'une plaque
- 3) La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir avec inscription d'une plaque

Ces différentes dispositions sont soumises à un versement préalable au Trésor Public de Bram (voir les modalités en Mairie)

		prix	durée	renouvelable	plaque	Gravure plaque
Colombarium	Case temporaire	120€	1 an	oui	25€/urne	Charge famille
Colombarium	Case 4 urnes	500€	50 ans	oui	25€/urne	Charge famille
Colombarium	Jardin du souvenir	50€	perpétuité	-	25€/urne	Charge famille
Cimetière	Cavurne (2m ²)	300€	50 ans	oui	-	-
Cimetière	Tombe (2m ²)	300€	50 ans	oui	-	-
Cimetière	Caveau (4m ²)	500 €	50 ans	oui	-	-
Cimetière	Caveau provisoire	15 €	1 mois	oui	-	-

Le Maire